

N/REF : 2/03/2026 11H32 C:002020 I:02578
V/REF : AC/C41232
V/Email reçu le Lundi 02/03/2026 à 11H32

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. STM
IMMEUBLE : STELLMARIS - STM
84, RUE DE LA HULOTAIS
.
35400 ST MALO

Rennes, le 21 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006
LOCALISATION : 84 RUE DE LA HULOTAIS - MME DESPAS ET M AFONSO 06 87 11 10 82
ETAGE RDC - PORTE 01
MOTIF : REMPLACEMENT MEUBLE EVIER EN CONSERVANT EVIER ET ROBINETTERIE
Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER TROIS PORTES
DÉCOUPE POUR PASSAGE TUYAUX
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 à 16H36 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss	évier compl.3pts 120mm	1	262,44	262,44
TOTAL H.T.					262,44
T.V.A. a 10,00%					26,24
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>288,68</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.